

Les missions de l'Antenne TSLA 53

- ⇒ Assurer une **mission de diagnostic** de niveau 2 de proximité auprès d'**enfants mayennais, âgés de 6 à 15 ans**, présentant une suspicion de troubles complexes des apprentissages et/ou du langage.
- ⇒ Proposer un **projet de soins** coordonnés avec les professionnels de terrain.
- ⇒ Apporter un **appui** (conseils, informations...) aux familles et aux professionnels de proximité.
- ⇒ Participe à la **formation** des professionnels de santé et de l'éducation.
- ⇒ Peut faire **appel à l'expertise** du Centre Référent des Troubles d'Apprentissage régional des Pays de la Loire ou de Bretagne, pour compléter la démarche diagnostique.



Une équipe pluridisciplinaire pour vous accompagner : médecin, coordinatrice, orthophoniste, ergothérapeute, psychomotricien, neuropsychologue, assistante de service social, secrétaire, adjointe de direction, directrice.

CONTACT

Nous contacter

- 📞 **Secrétariat** : 07.88.52.20.67
- ✉ antenne.tsla-53@apf.asso.fr
- 🌐 pole-enfance53.apf-francehandicap-pdl.fr/
- 📍 **APF France handicap**
Antenne TSLA 53
36 rue Emile Brault
53000 LAVAL



Images/photos Fr-freeplk.fr - so.01/2023

Une question, un doute ?

Appelez-nous !

07.88.52.20.67



Antenne TSLA 53

Diagnostic des **T**roubles
Spécifiques du **L**angage
et des **A**pprentissages



**Pour les enfants
de 6 à 15 ans**

*Une démarche
diagnostique de proximité*

*Une équipe pluridisciplinaire
en appui aux familles
et aux professionnels de terrain*

L'**Antenne TSLA 53** est gérée par 

et portée administrativement par le



Aa Bb Cc
Dd Ee Ff
Gg Hh Ii
Jj Kk Ll
Mm Nn Oo



Qu'est-ce qu'un trouble d'apprentissage ?

Un trouble d'apprentissage se définit généralement par une perturbation durable des acquisitions dans un ou plusieurs domaines d'apprentissage : le langage, les praxies (activités gestuelles), les capacités de traitement visuel et de repérage dans l'espace, la mémoire, l'attention, les fonctions exécutives (capacités à s'organiser par exemple).

Il se traduit par une perturbation des acquisitions scolaires (lecture, orthographe, mathématiques...) et un retentissement dans la vie quotidienne.



Vous êtes parents

Votre enfant est en difficulté à la maison et à l'école. Vous avez besoin de comprendre plus précisément son fonctionnement. Il reçoit ou a reçu un accompagnement d'au moins 6 mois par un service de soins ou un professionnel de santé (orthophoniste, ergothérapeute, psychomotricien, psychologue).

1. Appelez-nous afin de constituer un dossier.
2. Contactez votre médecin pour qu'il rédige le courrier demandé dans le dossier.
3. Envoyez-nous votre dossier par mail ou courrier.

Vous êtes médecin

Vous repérez chez un enfant des signes évoquant un trouble complexe et spécifique du langage et des apprentissages.

1. Votre patient doit avoir bénéficié d'au moins 6 mois d'accompagnement par un service de soin ou un professionnel de santé (orthophoniste, ergothérapeute, psychomotricien, psychologue).
2. Rédigez à notre attention un courrier détaillant brièvement l'histoire et les difficultés de votre patient.
3. Adressez-nous votre patient en lui remettant votre courrier.

Vous êtes professionnel(le) de soins ou de l'éducation nationale

Vous repérez chez un enfant des signes évoquant un trouble complexe et spécifique du langage et des apprentissages. Celui-ci a bénéficié d'un accompagnement d'au moins 6 mois par un service de soin ou par un professionnel de santé (orthophoniste, ergothérapeute, psychomotricien, psychologue). Vous aimeriez l'accompagner en adaptant son environnement le plus précisément possible.

1. Orientez l'enfant vers notre service en transmettant les coordonnées à la famille.
2. N'hésitez pas à nous appeler si vous avez besoin de précisions aménagements pédagogiques, réflexions cliniques, orientation, ...).
3. L'Antenne TSLA conventionne avec des professionnels libéraux dans le cadre d'évaluations complémentaires.



Une question, un doute ?

Appelez-nous :

07.88.52.20.67